

**ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE
DEMARCHE DE PARTICIPATION CITOYENNE**

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Table des matières

ARTICLE 1 OBJET DE LA MISSION	3
ARTICLE 2 CONTENU DE LA MISSION	3
ARTICLE 3 CONDITIONS DE LA MISSION	5
ARTICLE 4 DEROULE DE LA MISSION	6
Calendrier de la mission	6
Compétences requises.....	6
Instances de Pilotage	6
ARTICLE 5 PRISE EN COMPTE DU SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS RESPONSABLES	7

ARTICLE 1 OBJET DE LA MISSION

La crise sanitaire que nous traversons depuis mars 2020 bouscule le quotidien de chacun et chacune d'entre nous, avec des conséquences multiples. Évènement majeur à l'échelle mondiale, cette crise aura nécessairement des conséquences sur les décisions et choix d'avenir pris sur le territoire de la Communauté urbaine de Dunkerque.

Après cette année 2020 particulièrement complexe, le temps est venu de s'arrêter quelques instants et de prendre le temps de réfléchir collectivement à ce que nous souhaitons pour notre agglomération dunkerquoise. C'est l'objectif de cette vaste démarche de participation citoyenne : construire ensemble le territoire de demain, bâtir un destin commun et partagé par tous les habitants, citoyens et usagers de l'agglomération.

Travail, logement, santé, comment les habitants de l'agglomération vivent cette période et envisagent la suite ? Cette crise a-t-elle fait naître de nouveaux horizons, de nouvelles aspirations pour demain ? Ou au contraire a-t-elle réduit le champ des possibles ? La Communauté urbaine de Dunkerque souhaite proposer un espace d'expression citoyenne et organiser un temps de concertation avec les citoyens et citoyennes du territoire. Leur travail nourrira ainsi le contenu des politiques publiques du nouveau mandat 2020-2025.

L'objectif est donc le suivant : proposer une démarche de participation citoyenne, la plus large et la plus représentative possible, afin d'imaginer l'agglomération dunkerquoise dans les 15 prochaines années. Cette démarche ne doit exclure personne et doit proposer des méthodes garantissant l'inclusion et la participation de tous. L'écoute et l'expression des habitants seront toutes aussi importantes que les propositions qu'ils pourront formuler. Plus encore, la démarche doit inciter ceux que l'on n'entend pas ou plus, ceux qui ne se sentent pas toujours légitimes pour s'exprimer à prendre la parole. A ce titre, les jeunes devront faire l'objet d'une attention toute particulière afin qu'ils soient partie prenante de cette démarche participative.

Cette démarche s'inscrit dans la continuité de l'appel à idées proposé en avril dernier aux habitants à travers une plateforme numérique intitulée « vivre-ensemble-apres.com ». Cette plateforme de contribution a permis la récolte de plus de 2 600 idées, contributions ou solutions pour mieux vivre ensemble l'après confinement et a permis d'initier des nouvelles actions et réflexions sur des thématiques de la vie quotidienne des habitants.

Afin de l'accompagner dans cette démarche de dialogue citoyen, la Communauté Urbaine souhaite bénéficier des services d'un prestataire capable d'accompagner et d'assister la collectivité dans le conseil, l'élaboration et la mise en œuvre d'une démarche citoyenne innovante.

Cette démarche partenariale doit permettre de faire émerger et de partager avec le plus grand nombre les sujets centraux autour desquels l'action de la Communauté urbaine de Dunkerque va s'organiser au cours des prochaines années.

ARTICLE 2 CONTENU DE LA MISSION

Les villes et l'agglomération ont déjà mené des démarches participatives mais toutes ont été articulées autour de sujets ou projets spécifiques. Cette démarche est ici plus globale et davantage portée sur le moyen terme. Elle a une visée prospective, comme les conseils de développement peuvent parfois s'en donner l'objectif et doit pouvoir alimenter les réflexions des élus sur les projets de territoires à mettre en place pour répondre aux attentes réelles de ses habitants.

Elle devra permettre de :

- Etablir un diagnostic partagé des impacts de la crise dans la vie des habitants et d'en tirer des enseignements,

- Apporter les conditions favorables à l'écoute, l'expression, et les échanges des habitants, citoyens et usagers du territoire intercommunal,
- Faire émerger des aspirations collectives pour le territoire,
- Formuler des visions prospectives pour l'avenir du territoire, éventuellement articulées autour de projets à court, moyen ou long terme.

De grandes thématiques peuvent être identifiées mais l'objectif est de véritablement avoir une réflexion stratégique sur l'horizon dans lequel inscrire le développement du territoire Dunkerquois.

La démarche de participation doit différer de ce qui se fait habituellement. Sur la forme tout d'abord et afin de garantir la neutralité des échanges et la liberté d'expression des citoyens, l'animation de la démarche doit être menée par le prestataire avec l'appui de la Communauté urbaine de Dunkerque.

Par ailleurs, afin d'assurer une représentation la plus large possible des habitants (par quartier, âge, sexe, CSP,...), le prestataire devra proposer un format de participation novateur et inclusif. Nous souhaitons sortir du schéma de réunion publique classique qui consiste à présenter un projet puis à échanger avec la salle. Pour cette démarche, le dialogue doit être horizontal, ouvert et collaboratif et chaque participant doit pouvoir se sentir en mesure d'intervenir dans le cadre défini. Sur ce dernier point, le prestataire devra définir les moyens de faire accéder chaque participant à une bonne compréhension partagée du cadre et des enjeux de cette démarche.

Enfin, cette démarche participative ne s'inscrit pas dans une logique partisane. C'est bien l'intérêt général qui est en jeu. La participation ne doit donc pas être phagocytée par des débats politiques. La démarche et les méthodes choisies doivent permettre l'expression des intérêts particuliers mais les échanges et débats doivent bien être menés pour favoriser la convergence vers un intérêt général et la co-construction d'une vision partagée pour le territoire.

Cette démarche doit toucher chaque quartier, chaque ville et village de la Communauté urbaine de Dunkerque et concerner de manière la plus active possible tous les publics de l'agglomération.

Le nombre d'évènements n'est pas limitatif. Toutefois, chaque habitant qui le souhaite doit pouvoir s'exprimer et la démarche doit faciliter le passage à la parole de ceux qui ne s'expriment jamais. La démarche doit permettre d'alterner des phases de récolte individuelle, des phases de mobilisation collective et des phases de restitutions et d'échanges avec les élus. La démarche devra se conclure par une restitution finale des échanges dont la forme reste à définir en fonction des propositions du prestataire.

Tous les habitants et usagers du territoire sont concernés. En outre, devront pouvoir être associés et entendus dans des formats restant à définir les acteurs du territoire : associations, les agents municipaux et de la Communauté urbaine de Dunkerque, les acteurs économiques et sociaux ...

Les missions sur lesquelles le prestataire est attendu doivent ainsi recouvrir :

- **des phases d'interrogation et de consultation de la population** au travers de différents outils d'études, quantitatifs et qualitatifs. Le candidat indiquera les méthodes qu'il entend mettre en œuvre et les avantages liés aux solutions qu'il préconise. Il détaillera également la nature et la composition des populations interrogées, les méthodes de recueil de l'information, la qualité des intervenants, le contenu de l'interrogation.

- **des phases de restitution et de partage avec les commanditaires de l'étude comme avec la population.** Le candidat précisera le contenu (fond et forme) et l'articulation (planning) de ces phases de restitution, la nature et le profil des intervenants.

En amont du lancement public de la démarche, il s'agira de définir avec le comité technique le cadrage global de la démarche. Cette **première étape de co-construction** doit permettre de valider l'ensemble des étapes du dispositif, son planning de réalisation, les moyens mis en œuvre de part et d'autre (prestataire et collectivité), les méthodes de concertation choisies et le format des restitutions, dans le cadre budgétaire prévu.

Cette phase de conception doit se faire sur la base d'un état des lieux préalable et d'une identification des structures et personnes ressources.

Pour la mise en œuvre de la démarche, il s'agira de proposer un dispositif permettant d'alterner des **phases d'écoute et d'expression du plus grand nombre** avec des phases de **dialogue et concertation avec un panel de citoyens représentatif** (sur des critères de genre, d'âge, de lieu de résidence, de CSP, de points de vue..).

Une phase **d'information** sur la démarche pourra être proposée en s'appuyant sur les ressources du territoire : plateforme numérique dédiée, magazines municipaux, maison mobile des projets, programmation au sein de la Halle aux sucres, lieu vivant pour la ville durable....

La phase de **restitution et de dialogue** avec les élus doit être construite de manière à être la plus inclusive possible et doit permettre de réaffirmer le positionnement de cette démarche-avis citoyen comme une aide à la décision des élus du conseil communautaire.

Ainsi, le processus de production proposé devra être **clair** et s'appuyer sur des **principes qui garantissent la sincérité et l'efficacité démocratique** : diversité/inclusion, délibératif/collectif, transparence/rendre compte...

Enfin, dans un contexte plus global, cette démarche doit permettre de favoriser et de soutenir la **citoyenneté active** chez les habitants mais également de développer **une culture de la participation** chez les habitants, chez les élus et au sein des services des collectivités.

ARTICLE 3 CONDITIONS DE LA MISSION

La stratégie de communication et les outils de communication à l'appui du dispositif de participation sont à la charge du prestataire selon les éléments fournis par le service communication de la Communauté urbaine de Dunkerque qui pourra venir en appui pour le conseil, validation, impression et diffusion des supports.

Le prestataire devra assurer auprès de la collectivité un suivi régulier sur l'évolution de la démarche et ses temps d'animation ainsi qu'un reporting régulier des échanges et propositions issus de la concertation. Le prestataire sera associé à un comité de pilotage interne chargé du suivi du projet.

En résumé de ce qui a été dit précédemment, nous serons particulièrement attentifs aux réponses précises apportées par le prestataire aux points suivants :

- L'établissement d'un état des lieux préalable à la démarche participative, sur laquelle cette dernière s'appuiera (compréhension globale des enjeux du territoire et de ses acteurs)
- L'organisation et les modalités de la participation (voir ci-dessous)
- La stratégie visant à permettre d'inclure le plus large et la plus représentative part de la population
- L'animation de la démarche, la capacité à innover dans ce domaine, pour donner la parole à chacun, la capacité à structurer des échanges constructifs, à faire travailler en collectif, à créer le consensus
- La production d'analyses, diagnostics et outils de suivi tout au long de la concertation
- Les conseils concernant la stratégie de communication

Sur chacun de ces points le prestataire devra illustrer son offre par des réalisations de prestations similaires. Nous serons également attentifs à l'expérience du prestataire dans les collectivités territoriales qui ont mis en œuvre ce type de démarche, ainsi qu'aux moyens humains mis en œuvre.

Concernant plus spécifiquement la question des publics participants de façon effective effectivement à la démarche, la collectivité souhaite, par ce dispositif, conforter sa volonté d'associer pleinement la population à la construction d'un projet de territoire en y intégrant les attentes et besoins mais aussi et surtout la perception de l'avenir dont les habitants sont porteurs.

L'objectif est de parvenir à élaborer une réflexion prospective en adéquation avec les aspirations des habitants, des usagers et des acteurs locaux.

Pour cela, une attention particulière doit être portée aux publics participants à la concertation :

La mobilisation doit être massive, impliquée et adaptée aux spécificités de notre territoire.

La démarche doit par conséquent différer de ce qui se fait habituellement, en dépassant les limites traditionnellement rencontrées dans les dispositifs participatifs (une fréquentation faible et des participants peu renouvelés dont la présence est habituelle à ce type de réunions) de manière à ouvrir largement le processus tant en qualité qu'en quantité :

- Quantitativement : La démarche doit être élaborée pour permettre d'informer, d'écouter et de recueillir l'expression du plus grand nombre d'habitants. Une attention doit être portée sur la représentativité et sur la diversité de la population.
- Qualitativement : Cette démarche participative doit incarner l'énergie de tous les quartiers, villages et territoires composant l'agglomération dunkerquoise. Les publics traditionnellement absents (jeunes, ouvriers, chômeurs, femmes au foyer, chefs d'entreprises, etc.) et les habitants des territoires peu habitués aux dispositifs participatifs sont donc des cibles prioritaires dont il faut s'assurer la présence et la prise de parole.

La réponse du prestataire devra donc détailler les méthodes, les outils et les moyens mis en œuvre pour garantir la dimension réellement élargie et ouverte du processus proposé.

ARTICLE 4 DEROULÉ DE LA MISSION

Calendrier de la mission

Il est attendu que l'ensemble de la démarche se déroule sur l'année 2021.

Compétences requises

Les équipes devront être pluridisciplinaires et regrouper un certain nombre de spécialistes à l'expérience reconnue et dont les références devront être précisées :

Conception et animation de démarches de participation et de concertation,

Accompagnement des collectivités dans leurs stratégies de concertation et de communication publique,

Compétences en constitution de panel représentatif, en élaboration de questionnaires et traitement statistiques.

Un chef de mission devra être affecté tout le long de la mission et sera l'interlocuteur unique.

Instances de Pilotage

Les réunions seront organisées à l'initiative de la Communauté urbaine de Dunkerque. Des réunions de travail technique (comités techniques) seront organisées avec l'équipe-projet. Le titulaire de la mission est néanmoins tenu de participer à toute réunion technique que le maître d'ouvrage jugera nécessaire.

Les Comités Techniques seront coordonnés par le service dédié au sein de la Communauté urbaine de Dunkerque.

Celui-ci réunira les représentants identifiés par les partenaires mobilisés pour chaque phase. Ce comité sera composé également de toutes personnes dont il sera convenu de mobiliser les compétences. Il aura pour mission d'alimenter le prestataire des données indispensables à son travail, d'analyser les productions et de préparer les arbitrages du COPIL sur le projet.

Le comité de pilotage (COPIL) est présidé par l'élu référent de la CUD en charge de la participation citoyenne et de la relation aux habitants. Ils auront pour mission d'examiner et de valider les livrables à l'issue de chaque phase.

ARTICLE 5 PRISE EN COMPTE DU SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS RESPONSABLES

Le Conseil communautaire a approuvé le 19 décembre 2019 le **Schéma de promotion des achats responsables (SPAR)** de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Le présent marché participe aux objectifs du SPAR au travers des actions et engagements suivants :

Axe : Transition écologique (01) - Objectif : Réduire l'empreinte écologique de nos achats

Le titulaire veillera à limiter l'empreinte écologique de la prestation.

Il est demandé au titulaire d'éviter les déplacements en avion et de privilégier les transports en commun. Les lieux de réunion sur Dunkerque sont proches de la gare et l'agglomération dispose d'un réseau du bus en libre accès.

Il est demandé au titulaire d'optimiser la conception des documents afin de limiter l'impact des impressions. L'impact s'apprécie notamment au regard de la consommation de papier et de consommables d'impression (encre, toner...).

Axe : Inclusion sociale (02) - Objectif : Développer les dimensions sociales, éthiques et équitables dans nos marchés & Axe : Innovation (04) - Objectif : Accompagner l'innovation des entreprises par la commande publique

Le prestataire doit proposer un format de participation novateur et inclusif.